

## **Augmentation des impôts locaux en 2017 et 2018 pour la commune de Longvilliers**

Notre association considère que ces augmentations n'auraient pas dû être faites, mais plutôt une diminution des dépenses.

Le résultat des exercices depuis fin 2013 est le suivant :

- + 72334,47 € fin 2013,
- + 6964,04 € fin 2014,
- + 20708,58 € fin 2015,
- - 4738,53 € fin 2016,
- + 7074,20 € fin 2017.

Si on analyse la capacité d'autofinancement de la commune depuis fin 2013, la moyenne est de 23817,14 €, ce qui n'est pas loin des 24000 € attendus par Monsieur le Maire.

Ce chiffre est sans compter la part affectée à l'investissement, qui peut aussi être considérée comme de l'autofinancement, qui est dans la même période en moyenne de 40000 €.

Le résultat de clôture de l'exercice (fonctionnement) reporté à l'année (n+1) peut être considéré comme de la « trésorerie » ou de la « recette acquise » ; il était en moyenne de presque 200000 € depuis fin 2012, et est tombé à 110415,94 fin 2017, mais du fait d'un transfert à honorer auprès du SIAEP de 47392,30 €.

Peut-être que vues les taille et dispersion de notre commune, des grands travaux comme l'enfouissement de ligne EDF (242900 € budgétés au BP-2017), sans en contester l'utilité, doivent être plus étalés dans le temps ?

Mais nous ne prétendons pas tout comprendre des contraintes de gestion d'une commune ; notre seul souci est l'augmentation permanente de la pression fiscale pour les citoyens.